



COURRIER REÇU

le 27 JUIN 2007

Maire de NERVIEUX

*à envoyer
à CA/feuille*

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU COMITE SYNDICAL DU 27JUN 2007**

Le Comité du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Bombarde, s'est réuni le 27 juin 2007 à 14 H 00 à ST GERMAIN LAVAL, sous la présidence de Monsieur EXTRAT Christophe, Maire de CREMEAUX.

Présents à la réunion :

Mme MOINE, Conseil Général
M. CRAPSKY, D.D.A.F.
M. PEREY, D.D.E.
M. MONDET, SAUR France
M. DAUPHANT, Trésorier
M. MONCET G2C Environnement
M. SUCHEL, S.I.E.L.

Excusés :

M. MACKE, Conseiller Général
Mme THOLLET Mireille
M. PALMIER Jean, V/Président
M. DALBEGUE, Délégué Crémeaux.
M. OBLETTE, Délégué St Just en Chevalet

24 communes sont représentées sur 35 adhérentes.

ETUDE DIAGNOSTIC

Monsieur le Président rappelle au Comité qu'un marché a été passé avec le Bureau d'études G2C Environnement pour la réalisation d'une étude diagnostic de fonctionnement du réseau d'eau potable.

Monsieur MONCET, de la Société G2C Environnement présente un complément d'études rendu nécessaire pour l'élaboration d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations et la constitution d'un programme de purge et d'une corrélation entre la modélisation et la qualité de l'eau. Le syndicat a 1 000 km de canalisations amortissables sur 60 ans. Il faudra prévoir un renouvellement moyen de 10 à 15 km par an, soit une dépense annuelle d'environ 1 million d'euros H.T. Le Conseil Général a décidé de subventionner les travaux de renouvellement des canalisations conscient des problèmes que rencontrent les syndicats d'eau potable.

Du fait de ces compléments d'études, un avenant au marché doit être passé pour un montant de 3 683 € H.T.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- approuve l'avenant au marché portant son montant de 108 267.00 € à la somme de 111 950.00 € H.T.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE

Le conseil Syndical approuve le rapport annuel 2006 sur le prix et la qualité de service de l'eau potable présenté par M. CRAPSKY.

BRANCHEMENTS EN PLOMB

Monsieur le Président informe l'assemblée que le nombre de branchements en plomb existant sur le syndicat est estimé à 446. Il rappelle qu'à l'échéance 2013 tous ces branchements devront être changés. Il propose de renouveler ces branchements sur 4 ans à partir de 2008. Le comité syndical accepte cette proposition.

FIXATION DU PRIX DE L'EAU

Suite au programme de renouvellement des canalisations et après examen de la situation financière du syndicat, Monsieur le Président propose d'augmenter le prix du M3 d'eau consommé pour la période du 1^{er} octobre 2007 au 30 septembre 2008, et le prix de la prime fixe d'abonnement. Il rappelle que cette prime fixe d'abonnement n'avait pas subi d'augmentation depuis 16 ans. Cette augmentation serait de 3 %.

Le Comité Syndical ADOPTE à l'unanimité la proposition de Monsieur le Président décidant de fixer

- le prix du M3 d'eau consommé à 1.43 euros HT soit 1.51 euros TTC pour la période allant du 1^{er} octobre 2007 au 30 septembre 2008.
- La prime fixe d'abonnement à 77.73 euros HT soit 82.00 euros TTC.

Compte tenu des demandes exprimées, Monsieur DAUPHANT, Trésorier fait connaître à l'assemblée que les abonnés auront le choix de procéder au règlement de leur facture par prélèvement automatique à échéance. Un courrier expliquant le fonctionnement sera adressé aux abonnés à l'automne pour une mise en place en 2008.

REHABILITATION DES RESERVOIRS

Monsieur le Président rappelle au Conseil Syndical le projet de réhabilitation de 9 réservoirs.

Il signale qu'un appel à candidature a été lancé. Cinq candidats ont été retenus pour présenter une offre.

Sur les cinq entreprises, deux ont présenté leur offre : RESINA et SOTRAIB.

La commission d'appel d'offre réunie ce jour a retenue l'offre la plus économiquement avantageuse.

Oui l'exposé et après en avoir délibéré le comité syndical autorise Monsieur le Président à signer le marché avec l'entreprise RESINA.

MARCHE A BONS DE COMMANDE

Monsieur le Président soumet au Conseil Syndical le dossier de consultation des entreprises pour des petits travaux de renouvellement, déplacement, renforcement ou extension du réseau de distribution d'eau potable, dans le cadre d'un marché à bons de commande, étudié par la D.D.A.F.

Il rappelle à l'assemblée qu'un appel d'offres ouvert sera lancé en vue de l'établissement d'un marché à bons de commande sur la base du bordereau de prix DDAF.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Syndical :

- 1°) approuve le dossier de consultation des entreprises pour des petits travaux de renouvellement, déplacement, renforcement ou extension du réseau de distribution d'eau potable, dans le cadre d'un marché à bons de commande, étudié par la DDAF.
- 2°) décide que la dévolution des travaux s'effectuera sur le mode de l'appel d'offres ouvert.

ADMISSION EN NON-VALEUR

Monsieur le Président propose au comité syndical d'admettre en non-valeur et d'accorder décharge à Monsieur le Trésorier de ST GERMAIN LAVAL, receveur du Syndicat, les créances pour fourniture d'eau d'un montant de 6 905.05 euros.

CONVENTION SFR :

Monsieur le Président soumet le projet de convention avec SFR qui a pour objet de définir les conditions et modalités selon lesquelles le syndicat et l'exploitant autorise l'opérateur à installer sur le réservoir de ST GEORGES DE BAROILLE des antennes, faisceaux hertziens, et équipements radioélectriques.

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le comité syndical
AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention.

PERIMETRES DE PROTECTION

Monsieur le Président rappelle qu'un marché a été passé avec EDACERE pour la réalisation de la préparation et le suivi des dossiers d'établissement des périmètres de protection de la retenue du Gué de la Chaux.

Du fait que le projet de rehausse du barrage conduit à modifier les périmètres de protection en cours d'établissement et qu'il est en conséquence nécessaire de reprendre le dossier d'enquête parcellaire et celui d'enquête publique pour prendre en compte la définition des nouveaux périmètres, un avenant doit être passé.

Le montant de cet avenant s'élève à 2 300.00 € HT.

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve l'avenant et autorise Monsieur le Président à le signer.

Réhabilitation de la prise d'eau « Le BOEN »

Monsieur le Président indique que la prise d'eau sur le Boen est opérationnelle. Il reste une réserve à lever sur le joint du clapet qui n'est pas étanche. L'entreprise PÉTRISSANS devrait intervenir rapidement.

INSTALLATION D'UNE PICO CENTRALE HYDROELECTRIQUE SUR ADDUCTION D'EAU.

Monsieur SUCHEL, présente au comité les études réalisées pour l'installation d'une pico centrale hydroélectrique entre le barrage du Gué de la Chaux et la station d'Aix d'une part et sur le réservoir de GREZOLLES d'autre part. Il semble que le site de GREZOLLES soit plus approprié pour réaliser cette installation.

POSTE INGENIEUR :

Monsieur le président expose à l'assemblée, que pour répondre à l'évolution des besoins du service public, il convient de créer le poste d'ingénieur territorial.

Après discussion les membres du Conseil Syndical approuvent la création à compter du 1^{er} août 2007 d'un emploi permanent d'ingénieur territorial à temps complet.

TRAVAUX 2008

Commune	Lieu	Travaux	Estimation HT avt rabais
ST JULIEN D'ODDES	Le Bourg	Déplacement 128 F M WILIS	13.308,00 €
CREMEAUX	Laval	extension 100m PE 600m	7.468,60 €
SAINT GERMAIN LAVAL	Les balises	Renouvellement laison ST GERMAIN - GUSSEY F DN100 8210m	385.045,35 €
SAINT SIXTE	Le Moncel	Mise au norme d'un regard d'abribusoir	1.858,84 €
SAINT SIXTE	Le bourg	Becti Plomb sautoise	1.500,00 €
CREMEAUX	Troix-pouffe	Renouvellement 400ml centrifuge par PE 400ml	7.785,58 €
JURE	Les Combès	Renforcement 100 ml PVC DN63 en forme DN80 + 2 becti	15.174,85 €
CHAMPOLY	Le Bourg	VC 118 extension	12.128,85 €
MARCELLY	Le bourg le Gijon	Modification de la descente de bourg	4.308,00 €
SAINT BONNET LE COURREAU	Aubagnoux	Renouvellement PVC DN63 mm	A réaliser
CEZAY	Réservoirs	Pose réservoir provisoire	A réaliser
CREMEAUX	Les mivières	Déplacement de canalisations	11.617,00 €
AMIONS	Le bourg	Déplacement BENAMAR	3.252,24 €
SI GEORGES DE BARCILLES		Déplacement d'un branchemnt et reprise de Becti	si besoin
SI GERMAIN LAVAL	Les ransaux	Extension 150 ml PVC 693mm	si besoin
SI GERMAIN LAVAL	Rue d'Uffe	Bouclage ou extension	si besoin
GREZOLLE	Le Château d'Aix	Réparation 12ml F ND350 + Renouvellement 210m F DN150	19.789,26 €
BULLY	Les dévères	Déplacement 20ml F80	4.233,00 €
SAINT JUST EN CHEVALET	RDT Le ban	Déplacement 30ml F250	12.820,40 €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.